

E 7642

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 5 septembre 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 5 septembre 2012

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Virement de crédits n° DEC 23/2012 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2012.

DEC 23/2012



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 3 septembre 2012
(OR. en)**

13268/12

FIN 616

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception:	31 août 2012
Destinataire:	Monsieur Vassos SHIARLY, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC 23/2012 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2012

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 23/2012.

p.j.: DEC 23/2012



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 30/08/2012

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2012
SECTION III - COMMISSION TITRES 15, 19

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 23/2012

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 1502 Éducation et formation tout au long de la vie, notamment le multilinguisme

ARTICLE - 15 02 03 Coopération avec des pays tiers dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle

CE - 4 000 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1905 Relations et coopération avec les pays tiers industrialisés

ARTICLE - 19 05 01 Coopération avec les pays tiers industrialisés

CE 4 000 000

INTRODUCTION

Le présent virement permettra de procurer des fonds supplémentaires pour des projets bilatéraux et des projets «action 2» d'Erasmus Mundus (EM) avec des pays tiers industrialisés dans le cadre de l'instrument pour les pays industrialisés (IPI), comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

	Montants adoptés dans les PAA¹ 2012 de l'IPI (EUR)	Fonds supplémentaires (EUR)	Montant total, fonds supplémentaires compris (EUR)
A) Projets bilatéraux	2 200 000	250 000	2 450 000
B) Action 2 EM, dont	3 000 000	3 750 000	6 750 000
<i>Amérique du Nord (lot 1)</i>	<i>1 000 000</i>	<i>1 900 000</i>	<i>2 900 000</i>
<i>Asie de l'Est - Pacifique (lot 2)</i>	<i>1 000 000</i>	<i>1 500 000</i>	<i>2 500 000</i>
<i>CCG² (lot 3)</i>	<i>1 000 000</i>	<i>350 000</i>	<i>1 350 000</i>
TOTAL	5 200 000	4 000 000	9 200 000

¹ Programmes d'action annuels - instrument pour les pays industrialisés.

² Pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG)

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

19 05 01 - Coopération avec les pays tiers industrialisés

b) Données chiffrées à la date du 06/07/2012

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	24 021 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	24 021 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	4 942 705
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	19 078 295
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	23 078 295
7. Renforcement proposé	4 000 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	16,65%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	22 055
2. Crédits disponibles à la date du 06/07/2012	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

- A) Une hausse de 250 000 EUR en faveur du budget des projets bilatéraux permettrait une nouvelle participation de la Nouvelle-Zélande à des projets visant à promouvoir soit la mobilité des étudiants et du personnel universitaire soit des diplômes doubles/conjoints. Soumise à des contraintes financières, la Nouvelle-Zélande n'a pas participé ces deux dernières années aux appels à propositions IPI dans le domaine de l'éducation, mais elle a indiqué qu'elle souhaitait prendre part au prochain appel. Le renforcement permettrait de financer un projet, voire deux, avec la Nouvelle-Zélande sans que cela nuise au taux de réussite des candidats australiens ou coréens. La République de Corée a déposé cette année 11 candidatures alors que le financement de 2 à 4 projets est prévu, ce qui témoigne de la forte concurrence pour obtenir des crédits.
- B) Une augmentation des fonds d'un montant de 3,75 millions d'EUR en faveur des activités «action 2» d'Erasmus Mundus II, qui financent des partenariats multilatéraux en vue d'une coopération structurée entre établissements d'enseignement supérieur de pays européens et de pays tiers, favorisant l'innovation et la mobilité à tous les niveaux de l'enseignement supérieur, y compris par un système de bourses, permettrait la réalisation des actions suivantes:

Amérique du Nord (lot 1): Une augmentation de 1,9 million d'EUR permettrait de financer un ou deux autres projets multilatéraux entre établissements d'enseignement supérieur européens et nord-américains, alors que, faute de ressources, 65 % des candidatures présentées ont été rejetées (en 2010 et 2011); de plus, en l'absence de possibilités de coopération bilatérale avec les États-Unis, il n'existe pas d'autre moyen de promouvoir les objectifs politiques de l'UE consistant à élaborer des programmes d'études communs et à encourager la mobilité universitaire entre l'UE et les États-Unis.

Asie de l'Est (lot 2): Une hausse de 1,5 million d'EUR permettrait de financer un autre projet de partenariat entre établissements d'Europe et d'Asie de l'Est, à la suite de l'appel à propositions de 2011 dans lequel les lots, précédemment distincts, de l'Asie de l'Est et du Pacifique ont été fusionnés, et 82 % des candidatures ont été rejetées faute de ressources.

Dans les lots 1 et 2, les experts évaluateurs, en 2011, n'ont pas manqué de souligner que les candidatures étaient de grande qualité. Les crédits supplémentaires devraient améliorer les taux de réussite des projets sélectionnés, qui sont faibles en raison d'un manque de crédits.

Pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) (lot 3): Même renforcé, le montant ne permettra de financer qu'un seul projet de partenariat multilatéral entre établissements de pays européens et de pays membres du CCG. Toutefois, les candidatures des pays du CCG pour l'obtention de bourses ont fortement augmenté, ces pays ayant souligné que les échanges d'étudiants et l'enseignement supérieur figuraient parmi leurs trois priorités principales dans le cadre de la collaboration UE-CCG. Ainsi, ce budget supplémentaire permettrait aux pays du CCG de promouvoir sans ambiguïté les offres de bourses et d'atténuer les effets qu'aurait sur les taux de réussite des étudiants une hausse continue des demandes de bourses.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

15 02 03 - Coopération avec des pays tiers dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle

b) Données chiffrées à la date du 06/07/2012

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	9 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	9 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	118 000
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	8 882 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	4 882 000
7. Prélèvement proposé	4 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	44,44%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	66 565
2. Crédits disponibles à la date du 06/07/2012	66 565
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

Les accords bilatéraux conclus avec les États-Unis et le Canada dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle sont fondés, autant que possible, sur le principe du cofinancement. Comme les budgets des États-Unis et du Canada sont établis sur une base purement annuelle (et ne comportent pas de programmation financière pluriannuelle comme celui de l'UE), des variations annuelles de crédits du côté américain ou canadien entraînent inévitablement des variations du côté européen.

Depuis 2011, le gouvernement américain et les autorités canadiennes ont considérablement réduit leurs budgets destinés à la coopération internationale en matière d'éducation et de formation et ont annulé le financement de projets de coopération bilatérale prévus dans le cadre des accords bilatéraux. Comme le financement correspondant ne sera pas assuré par les deux pays partenaires, il n'y aura pas de nouvel appel à propositions sous cette ligne budgétaire en 2012. Ainsi, seul un nombre limité d'actions sera financé en 2012, y compris le dispositif Schuman-Fulbright avec les États-Unis et le programme de voyages d'études et de stages UE-Canada.

En conséquence, une partie des crédits d'engagement excédentaires sur cette ligne peut être mise à disposition pour répondre aux nouveaux besoins de coopération avec les pays industrialisés dans le domaine de l'éducation.